

**MINISTERE DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE
ET DE LA DECENTRALISATION**

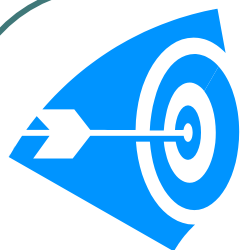


FONDS DE DÉVELOPPEMENT
LOCAL

RAHARINJATOVO HANITRA

DIRECTRICE GENERALE

Site web: www.fdl.mg

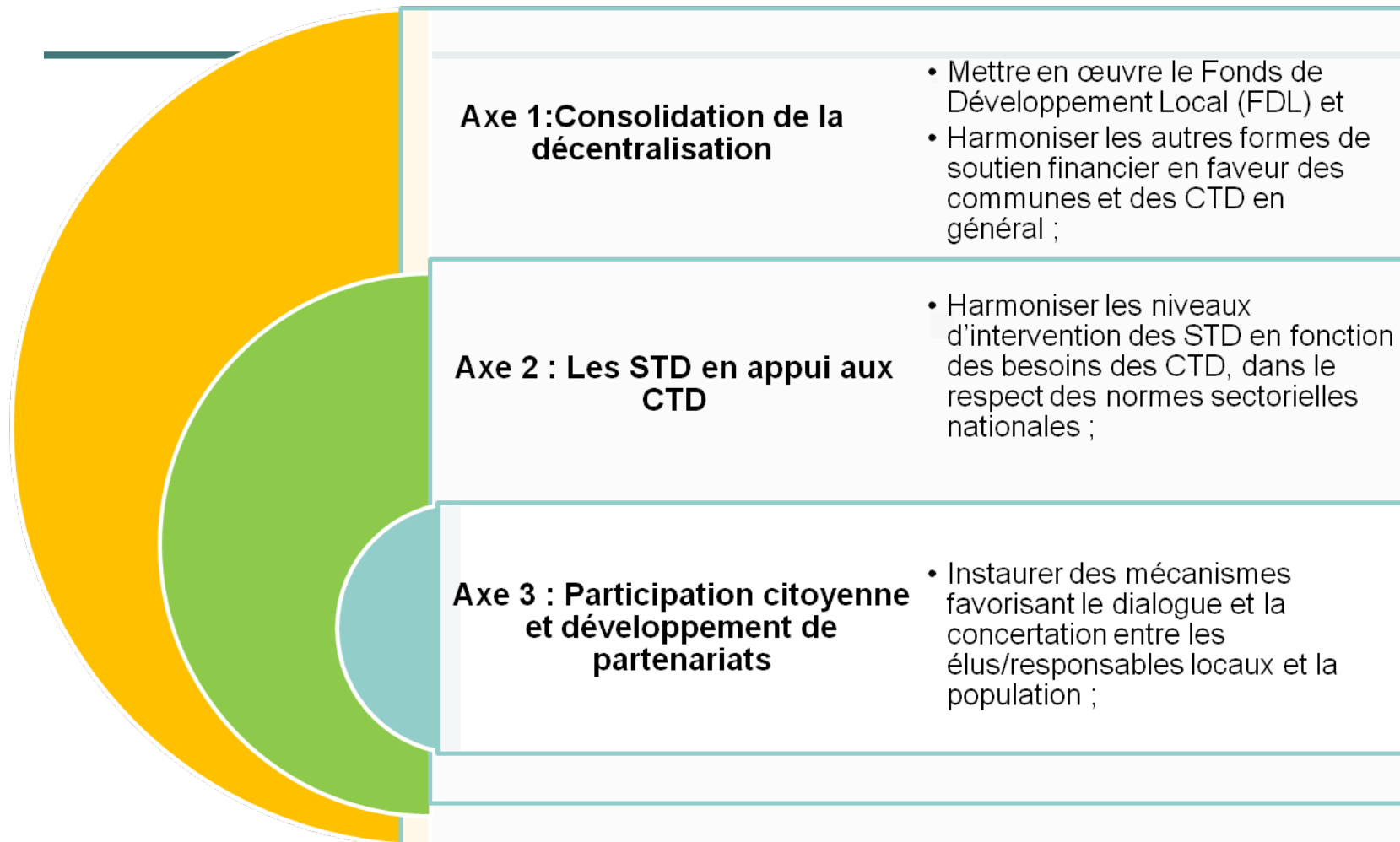


Mission et Objectif

MISSION	Contribuer au développement socio-économique équitable des 1549 communes et à l'amélioration de la condition de vie de la population.
OBJECTIF	Augmenter la capacité des communes à assumer leur mandat dans le cadre d'une perspective financière croissante.
RESULTATS ATTENDUS	<p>Assurer le financement des projets communaux à travers la maîtrise d'ouvrage communale ;</p> <p>Améliorer les compétences des responsables communaux en matière de gouvernance et de maîtrise d'ouvrage communale ;</p> <p>Appuyer les communes à appliquer et à respecter les lois et textes relatifs à l'exécution de leurs fonctions ;</p> <p>Améliorer le dialogue entre les ministères sectoriels, les collectivités territoriales et la population afin de garantir la fonctionnalité des infrastructures objets du financement.</p>

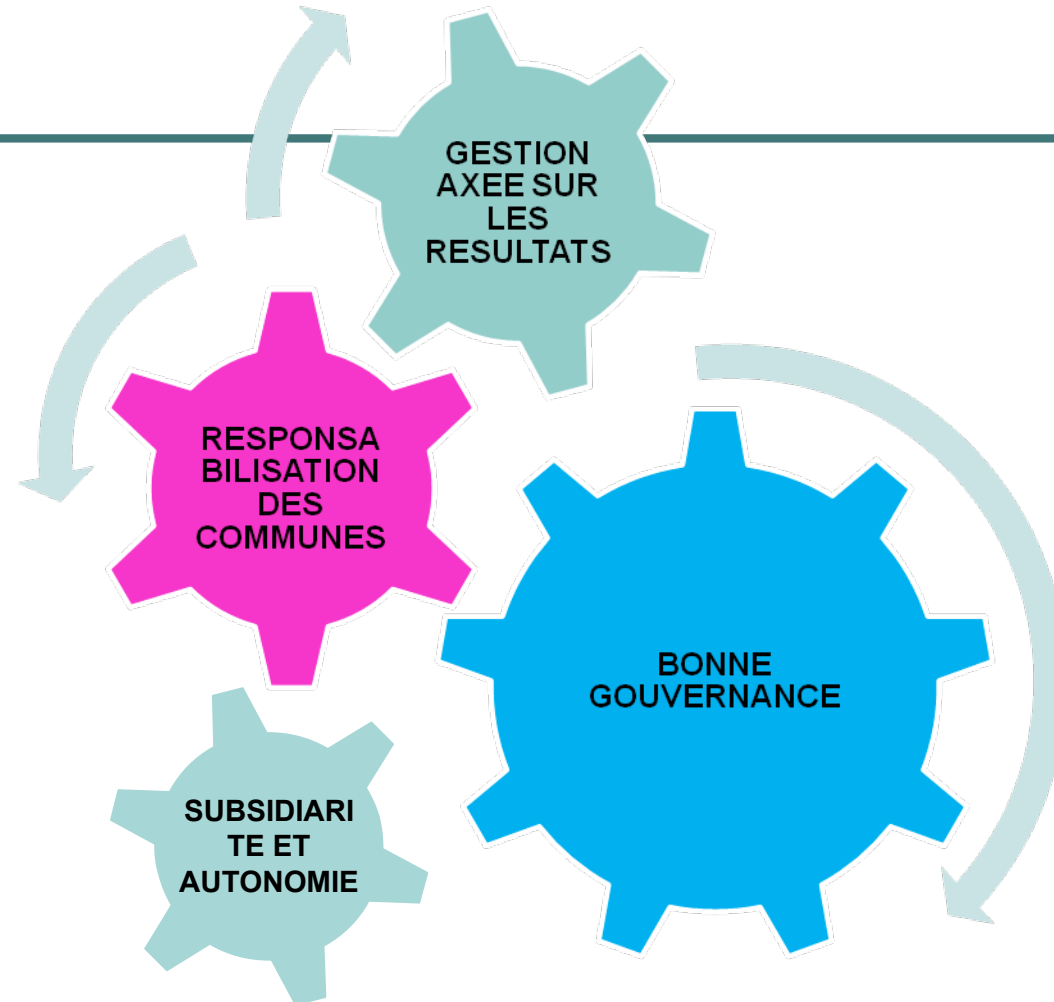
Ancrage avec la LP2D

Lettre de Politique de la Décentralisation et de la Déconcentration





Principes





CIBLES ET CRITERES D'ELIGIBILITE AUX APPUIS DU FDL

Toutes les
communes de
Madagascar

=

1549

**•OCTROI DE FONDS
CONDITIONNE PAR LE
RESPECT D'UNE STRICTE
ORTHODOXIE FINANCIERE**

Se traduisant par :

- Budget primitif
- Compte administratif
- Un Secrétaire Trésorier
Comptable certifié

•

Formule de répartition du droit de tirage

- Nombre de population (pondération 25%)
- Degré d'enclavement (pondération 30%)
- Indice de pauvreté (pondération 25%)
- Superficie communale (pondération 20%)



40 000 \$ - 250 000 \$ / commune

Contexte

- Crise politique à Madagascar (2009);
- Insuffisance chronique des services publics de base
- Suspension des interventions des bailleurs sur les activités/projets économiques;
- Réduction du montant de droit de tirage pour les communes;
- Effets socio-économiques de la crise sur les populations vulnérables des communes urbaines et rurales;



Orientations prises par le MATD pour le FDL

- Mise en pratique et test du mécanisme FDL ;
- Adoption des mécanismes et systèmes initiaux approuvés avec les bailleurs et les parties prenantes (Respect des manuels de procédures, de la structure d'exécution, du cadre de mise en œuvre...);
- Limitation du droit de tirage¹:
 - pour un montant de 9 millions d'Ar, pour les sous-projets à travers la MOC;
- Amélioration des ressources financières locales par des activités d'appui en fiscalité communale;

(1) 80 à 500 Millions d'Ar ou 40 000 à 250 000 \$/Commune



Orientations prises par le MATD pour le FDL

- Financement des sous-projets de HIMO afin de réduire les impacts socio-économiques de la crise politique ;
- Mutualisation des ressources avec les Projets/programmes d'appui aux communes à Madagascar (Programme SAHA, Programme ONN...) ;
- Amélioration du dialogue entre les collectivités territoriales décentralisées, les services déconcentrés et la population (Implication des Districts, Tribunaux Administratifs et Financiers...)

EVOLUTION DU FDL

	SCHEMA INITIAL	SCHEMA ACTUEL
Statut	Etablissement Public à caractère Administratif (EPA)	Etablissement Public à caractère Administratif (EPA)
Décret de création	Décret de création N° 2007-530	Décret de création N° 2007-530, modifié selon le décret N° 2009-814
Bailleurs de fonds	Gouvernement Banque Mondiale (IDA) Commission Européenne (CE) Coopération Suisse (CS)	Gouvernement Coopération Suisse (CS)
Montant de financement	Environ 136,5 millions de \$ EU	Environ 4 milliards Ar , 2 millions de \$ (Loi des Finances 2010)
Opérationnalisation de l'EPA FDL	janv-09	nov-09
Durée de la première phase	4 ans	-
Date prévisionnelle de clôture de la première phase de financement	Vers 2012	-
Effectif permanent	91 personnes dont: 25 au sein de la Direction Générale	16 personnes
Tutelle technique	Ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation	Ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation
Tutelle financière	Ministère des Finances et du Budget	Ministère des Finances et du Budget

Quatre Composantes du Programme Vision intégrée du développement Local



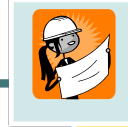
COMP A: INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

- A1. Analyse des dossiers de demande de financement
- A2. Subventions communales
- A3. Subventions des Associations de communes



COMP B: RENFORCEMENT DES CAPACITES

- B1. Communication
- B2. Renforcement des capacités pour les communes non éligibles
- B3. Renforcement des capacités pour les communes éligibles



COMP C: APPUI INSTITUTIONNEL

- C1. Appui Tribunal Administratif et Financier
- C2. Appui BIANCO
- C3. Appui ARMP
- C4. Appui Districts



COMP D: MANAGEMENT ET SUIVI-EVALUATION

- D1. Management du programme
- D2. Suivi-Evaluation
- D3. Gestion de connaissance



Processus

1-Examen d'Eligibilité

- Posséder un Budget Primitif de l'année en cours,
- Avoir un Compte Administratif de l'année passé, visé par le Chef de district
- Pour les Commune Rurale de 2ème catégorie, Avoir un STC certifié par l'Institut National de Formation Administrative (INFA)

2-Appui des communes non éligibles

- Formation en vue de les aider à être éligibles aux financement du FDL
- Thématique 1: Comptabilité, Gestion financière, Budget communal et Compte administratif

3-Formulation des sous-projets

- Formation en Maîtrise d'ouvrage Communale , passation de marchés et Formulation de sous-projets
- Formulation des sous-projets par les communes
- Consultation et avis des services techniques

4-Signature des conventions de financement

- Examen des dossiers de demande de Financement
- Signature de convention de financement

5- Transfert de fonds

- Décision de transfert de fonds
- Envoi des dossiers de transfert au niveau du Trésor
- Transfert de fonds par le Trésor au niveau des communes
- Constitution du Comité d'Appel d'Offres

6- Mise en oeuvre des sous-projets

- Passation de marchés
- Exécution des travaux
- Suivi et accompagnement par FDL
- Réception

7- Clôture des sous-projets

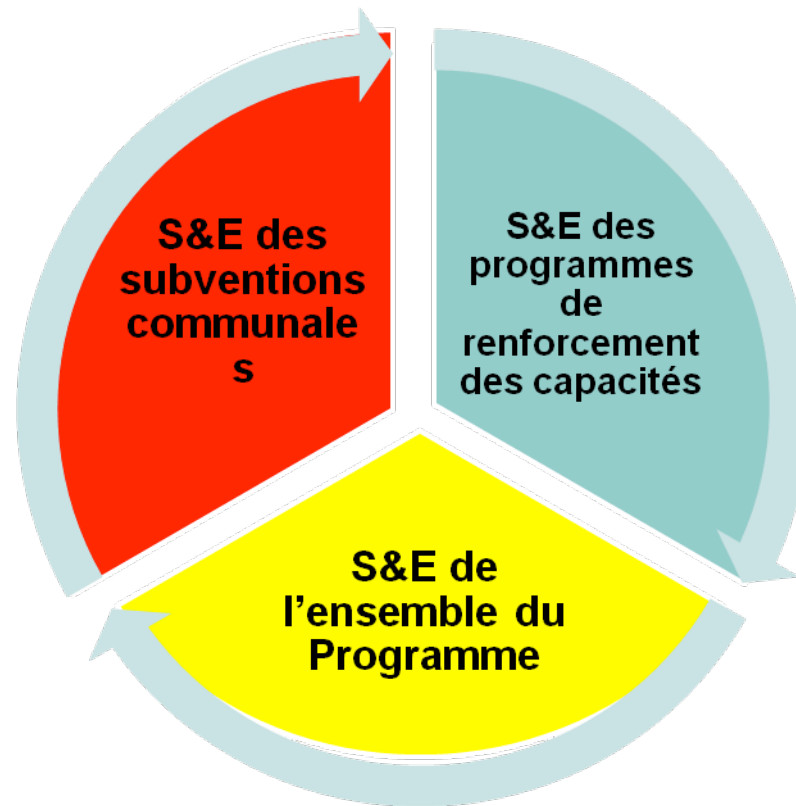
- Elaboration du rapport final
- Validation du rapport final par FDL
- Clôture des sous-projets

8- Audit technique et financier

- Audit technique et financier des sous-projet

Dispositif de suivi-évaluation

Composé des Trois mécanismes



Mécanisme de S&E des subventions communales

Suivre le niveau d'exécution des sous-projets

Mesurer les résultats et effets des sous-projets sur la population

Evaluer l'approche de mise en œuvre de la composante « Subvention aux communes ».

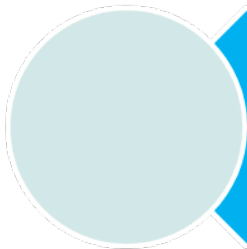
Mécanisme de S&E des programmes de renforcement des capacités



Mesurer le niveau d'acquisition de connaissance avant et après la formation;



Mesurer le niveau d'effectivité des changements voulus en matière d'amélioration de la gestion/administration communale



Etablir la cartographie de compétences des personnels communaux

Mécanisme de S&E de l'ensemble du Programme

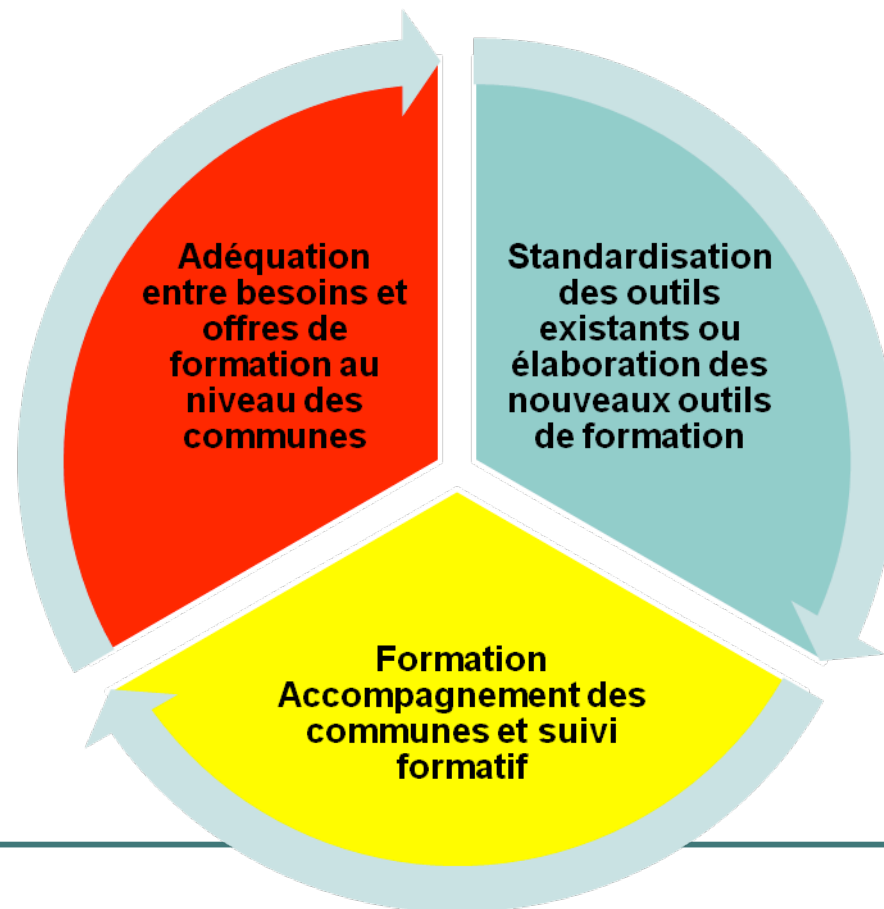
Evaluer la performance du Programme;

Evaluer et améliorer les stratégies et approches d'intervention du programme;

Permettre au Programme la gestion et le partage des connaissances

Dispositif de Renforcement des capacités

Composé des Trois éléments :



Adéquation entre besoins et offres de formation au niveau des communes **~~en collaboration avec la Direction Générale de la Décentralisation~~**

Évaluation des lacunes en terme de compétence au niveau des communes

Analyse des offres de formation et d'accompagnement existants;

Élaboration d'un document cadre et d'une catalogue de formation

Harmonisation des outils existants ou élaboration des nouveaux outils de formation

Inventaires de tous les outils de formation

**Uniformisation des contenus et
standardisation des méthodes de conduite
des formations/accompagnements**

**Outils standardisés appartiennent au
Ministère en charge de la Décentralisation**


Tenue des formation et Accompagnement des communes



**Formation des Communes non
éligibles et éligibles ;**



**Accompagnement des
communes formées;**



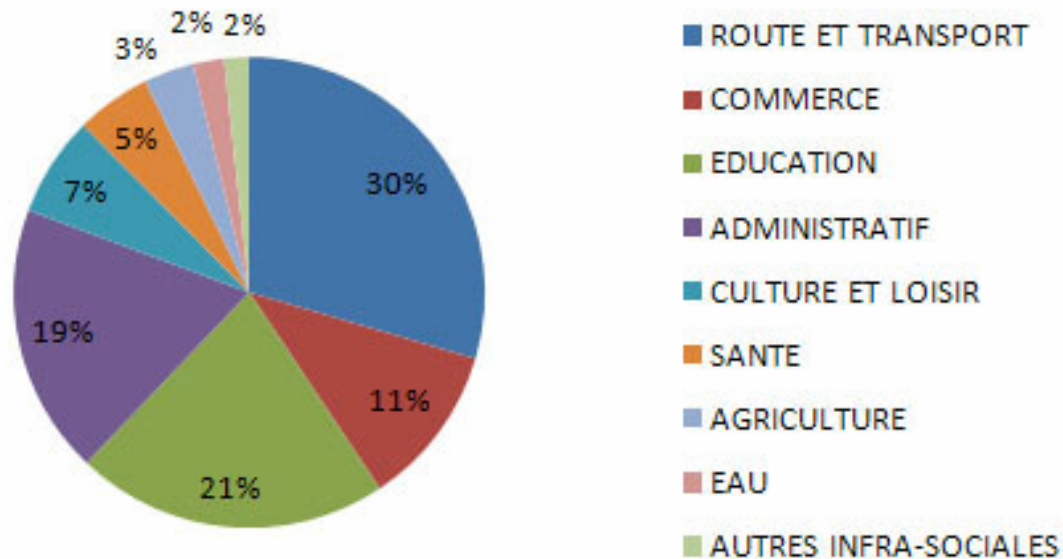
**Conduite des séances de
partage et d'échange entre les
communes;**

Réalisations du FDL

COMPOSANTE A: SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

- 743 conventions de financement signées
- 597 communes financées sur les 804 Communes éligibles
- 580 000 journées de travail créés à travers des projets HIMO
- Environ 5,4 Milliards Ar (1,75 millions de \$) de fonds transférés

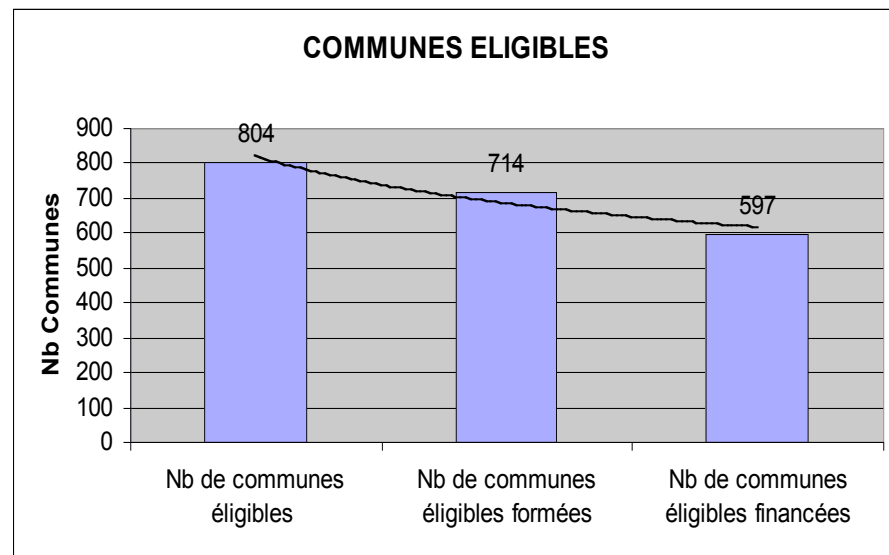
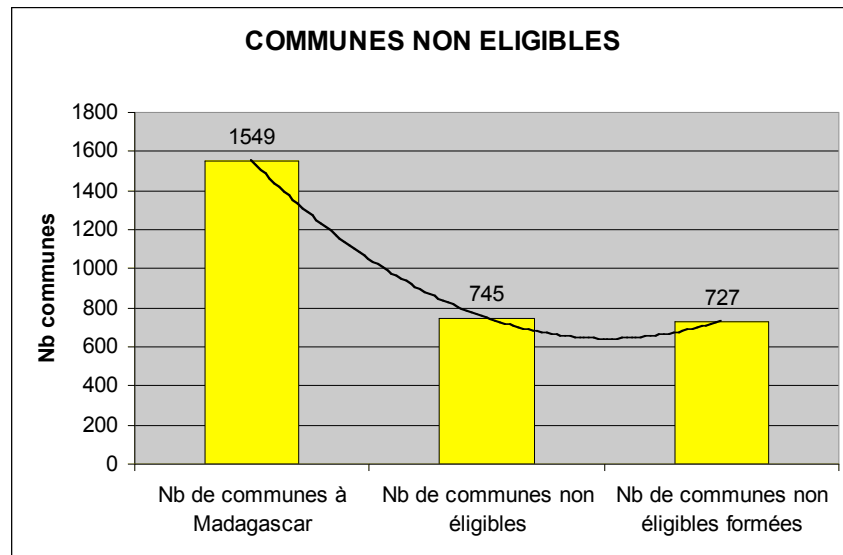
Répartition des Investissements communaux



Réalisations du FDL

COMPOSANTE B: RENFORCEMENT DES CAPACITES

- 727 communes non éligibles formées (Comptabilité et gestion financière communale, Budget et compte administratif) sur les 745 communes non éligibles ;
- 714 communes éligibles formées (Maîtrise d'Ouvrage Communale, gestion de projet et passation de marchés) sur 804 communes éligibles Outils de formation sur la Gestion financière et la Comptabilité communale standardisés



Enjeux et Défis

Pérenniser l' EPA FDL par le renflouement des ressources

Améliorer la qualité des services sociaux de base offerts par les services publics et les communes

Soutenir les couches vulnérables à travers la création des emplois temporaires,

Renforcer la maîtrise d'ouvrage locale par le respect de la décentralisation effective

Promouvoir la bonne gouvernance locale notamment par la participation citoyenne et La redevabilité sociale

**MERCI DE VOTRE AIMABLE
ATTENTION**